

Rapport du Président

Commission permanente
du lundi 24 février 2025
N° CP-2025-1-5-1
N° applicatif 11375

5^{ème} Commission

Commission Jeunesse, sport, réussite éducative et bilinguisme

Direction

Direction du bilinguisme

CONVENTION OPERATIONNELLE PORTANT SUR LA POLITIQUE REGIONALE PLURILINGUE DANS LE SYSTEME EDUCATIF EN ALSACE PERIODE 2025

Résumé : La Collectivité européenne d'Alsace poursuit, depuis de nombreuses années, une politique linguistique ambitieuse, notamment à travers la Convention cadre portant sur la politique régionale plurilingue sur la période 2025-2030 et les Conventions opérationnelles relatives à la politique régionale plurilingue dans le système éducatif alsacien portant sur la mise en œuvre des objectifs du volet éducatif de la Convention cadre. Ces conventions opérationnelles successives, conclues avec l'Etat, la Région Grand Est et, depuis 2023, les grandes universités alsaciennes, déterminent les actions éducatives à mener par l'Etat et financées par les partenaires au travers du fonds commun Langue et Culture Régionales.

Il est proposé à la Commission permanente d'arrêter à 1,2 M€ le montant définitif de la contribution de la Collectivité européenne d'Alsace au titre des actions réalisées en 2024 et, par conséquent, à 200 000 € le montant du solde restant à verser au titre de cette contribution.

Le fonds commun dispose aujourd'hui d'un excédent suffisant pour financer l'intégralité des actions à mener en 2025, sans recours aux contributions des partenaires financiers. Sur proposition des représentants des partenaires réunis au sein de la Commission quadripartite le 3 décembre dernier, il est proposé à la Commission permanente d'approuver, via la convention opérationnelle pour 2025 dont le projet est soumis à son approbation, les actions à mener par l'Etat pour l'année en cours, en mobilisant la trésorerie et le report d'excédent des années antérieures, sans faire appel aux contributions des partenaires.

Le volet éducatif de la politique linguistique de la Collectivité européenne d'Alsace repose sur le fonds commun Langue et Culture Régionales alsaciennes, disposant d'un budget abondé par l'Etat, la Région Grand Est et la Collectivité européenne d'Alsace et piloté par une instance de gouvernance propre, la Commission quadripartite.

Les objectifs de ce partenariat sont fixés par la Convention cadre pour la période 2015-2030 ; les missions à mener par l'Etat pour atteindre ces objectifs, ainsi que leurs modalités de financement, sont déterminées par des conventions opérationnelles successives, la dernière ayant couvert la période 2023-2024.

Au regard de la situation financière actuelle du fonds commun, le 3 décembre 2024, la Commission quadripartite a :

- proposé des modalités particulières de règlement du solde des contributions des partenaires au titre de 2024 en retenant la solution de l'ajustement du montant des contributions 2024 proportionnellement aux dépenses réelles, avec pour conséquence la baisse du solde à verser par chaque partenaire financeur ;
- acté le budget prévisionnel pour 2025 listant les actions qui seront reconduites ;
- proposé une formule exceptionnelle de financement du budget prévisionnel au titre de 2025 sans financement de la part des partenaires financeurs, à entériner dans la convention opérationnelle pour 2025.

1. Solde pour l'année 2024

➤ Concernant les actions menées en 2024

La signature de la convention opérationnelle 2023-2024, survenue fin 2023 au lieu de fin 2022 (entérinée en commission quadripartite de janvier 2024), a entraîné un retard (la programmation des projets, formations et certifications, se faisant en année N-1 avant la rentrée) dans la mise en œuvre des dispositifs suivants :

- Retard de la mise en œuvre du plan de communication : cependant des fiches d'information sur les actions et dispositifs financés par le fonds commun ont été réalisées et seront diffusées sous forme de "kit" adapté à chaque public cible (étudiants de l'INSPE, enseignants, établissements scolaires, universités, salons et forums de l'étudiant, etc.). Par ailleurs, un plan de communication plus large en collaboration avec la cellule communication du Rectorat, incluant notamment la création d'une identité visuelle, afin de renforcer l'attractivité du métier d'enseignant et, plus largement, de promouvoir l'apprentissage de l'allemand.;
- La formation des contractuels du second degré
- Les heures d'enseignement d'allemand complémentaire pour les BTS et les Sections technologiques prenant en compte le parcours individuel et le projet d'insertion professionnelle des étudiants
- Les bourses dédiées aux étudiants inscrits en parcours préparatoires au professorat des écoles (PPPE) leur seront octroyées en fin de L3, elles sont conditionnées à l'obtention d'une certification de niveau B1 minimum : ces étudiants arrivent en L3 pendant l'année universitaire en cours
- La prise en charge des frais concernant les intervenants extérieurs dans les écoles primaires pour une initiation en alsacien
- Le projet Interreg Tres'Or n'a pu démarrer qu'à la rentrée 2024

A noter, les réussites dans le cadre des conventions opérationnelles, signe du retour d'une réelle dynamique depuis la pandémie, à titre d'exemples :

- L'augmentation constante du nombre d'élèves inscrits en classes bilingues dans le 1^{er} degré (l'effectif bilingue est passé de 18,11 % en 2023 à 19,02 %)
- Les nombreuses productions réalisées pour les élèves et les enseignants (Exemples : manuel de lecture – écriture - Rappelkiste, chansons en allemand et en alsacien, innovathèque sur l'histoire franco-allemande)
- Le succès de la plateforme PlaReLa (56 000 connexions en 2024)
- Les mobilités transfrontalières des élèves (échanges collectifs, individuels, visites culturelles, stages et périodes de formation en milieu professionnel) : depuis la rentrée 2017-2018, 148 075 élèves sont partis en pays germanophones avec un

pic de demandes à la rentrée 2024-2025 (hausse de 30 % par rapport à la même période l'année dernière).

- 55 enseignants ont bénéficié de la formation MOBIL (s'adresse aux enseignants titulaires enseignant en français qui souhaitent s'engager dans un enseignement en langue allemande).

➤ **Détermination des montants de solde des contributions pour 2024**

L'état de réalisation des actions menées en 2024 au titre du fonds commun a été présenté à la Commission quadripartite le 3 décembre dernier.

Ses membres ont acté que les soldes des contributions respectives de la Collectivité européenne d'Alsace, de la Région Grand Est et du Rectorat au titre de 2024 puissent, selon une logique d'ajustement proportionnel aux dépenses réelles, se limiter aux montant suivants :

- Collectivité européenne d'Alsace : 200 000 € (au lieu de 1 M€ les années précédentes), pour atteindre un montant total de contribution 2024 de 1,2 M€ (au lieu de 2 M€),
- Région Grand Est : 100 000 € (au lieu de 500 000 € les années précédentes), pour atteindre un montant total de contribution 2024 de 600 000 € (au lieu de 1 M€),
- Rectorat : versement unique pour 2024 de 240 000 € (au lieu de 400 000 € les années précédentes).

2. Les actions et contributions pour 2025

Ces dernières années, notamment lors des deux années impactées par la crise sanitaire de l'épidémie de COVID, les dépenses réelles engagées par le Rectorat au titre des actions annuelles déterminées par la Commission quadripartite n'ont pas atteint le niveau des contributions prévisionnelles apportées par les partenaires financiers et le fonds commun s'est, au fil du temps, doté d'une trésorerie dont le montant disponible fin 2024 s'élevait à 3 785 182 €.

Dans le cadre de la nouvelle convention opérationnelle pour 2025, il est proposé de ne pas reporter les actions qui n'ont pu être réalisées auparavant (Formation des enseignants titulaires en alsacien, formation des contractuels du 2nd degré, aides aux élèves pour la 3^{ème} session de formation en entreprise) et de réduire certains montants des lignes budgétaires afin de les faire coïncider avec le montant de la trésorerie, de sorte que le budget des actions pour cette année (voir tableau budgétaire en annexe du présent rapport) soit couvert par la trésorerie, sans faire appel aux contributions des partenaires financiers.

Par ailleurs, compte tenu de l'incertitude actuelle concernant l'évolution du budget de l'État, et des répercussions financières sur les collectivités territoriales, les partenaires proposent de conclure une convention opérationnelle intégrant une clause de revoyure permettant aux signataires, une fois le contexte budgétaire clarifié, de réexaminer les dispositions de la convention afin de les ajuster si nécessaire aux nouvelles contraintes ou opportunités financières.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- D'arrêter le montant de la contribution de la Collectivité européenne d'Alsace pour 2024 au fonds commun dédié à la langue et à la culture régionales proportionnellement aux

dépenses engagées au titre des actions menées par l'Etat en 2024, soit un montant de contribution de 1,2 M€ ;

- D'arrêter, en conséquence, le montant du solde de la contribution de la Collectivité européenne d'Alsace pour 2024 à 200 000 €, versé au Groupement d'intérêt public Formation continue et insertion professionnelle Alsace, gestionnaire du fonds commun ;
- D'approuver le report de l'excédent des années antérieures sur le budget du fonds commun dédié au financement des actions à mener en 2025 par l'Etat au titre de la politique régionale plurilingue dans le système éducatif en Alsace, conformément au tableau budgétaire joint en annexe du présent rapport ;
- D'approuver la Convention opérationnelle pour 2025, jointe en annexe au présent rapport, définissant les actions à mener par l'Etat en 2025 au titre de la politique régionale plurilingue dans le système éducatif en Alsace, et prévoyant un financement de ces actions par la trésorerie du fonds commun et le report d'excédent précité, sans faire appel aux contributions des partenaires financeurs signataires ;
- De m'autoriser à signer la convention opérationnelle pour 2025 avec l'Etat, le Rectorat de l'Académie de Strasbourg, la Région Grand Est, les Universités de Strasbourg et de Haute-Alsace à Mulhouse et le Groupement d'intérêt public Formation continue et insertion professionnelle Alsace.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

.